



**Donnons
au sang**
*Le pouvoir
de soigner*

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2025-54

**DECISION N° N 2025-54 DU 30 DECEMBRE 2025 PORTANT NOMINATION
A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG**

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R.1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

DECIDE

Article 1^{er} - Monsieur Jacques CHIARONI est nommé, à compter du 1^{er} janvier 2026, directeur de la recherche et de la valorisation de l'Etablissement français du sang.

Article 2 - La présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'EFS, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Fait le 30 décembre 2025,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang